

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
N°2021-43**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;
Vu l'arrêté 2017-31 du 9 février 2017 portant délégation de signature à Mme Michèle BUSNEL, Cheffe du service de la Communication,
Vu la délibération 2021-06 du Conseil d'administration du 5 février 2021 proclamant le résultat de l'élection de Mme Nathalie DOMPNIER en qualité de Présidente de l'Université Lyon 2,

Arrête :

Article 1 : Désignation du délégataire et des actes délégués

Délégation de signature est consentie à Madame Michèle BUSNEL, Directrice de la Direction de la Communication, à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Présidente de l'Université les actes suivants :

En matière financière :

- les attestations de service fait, états liquidatifs et certificats administratifs dans la limite de 10.000 euros HT, sur le budget propre du CF 90003.

En matière administrative :

- les bordereaux d'élimination et de versement d'archives relevant des activités du service de la Communication.

Article 2 : Date d'effet et durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature par la Présidente de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions de la délégante ou de la délégataire.

Article 3 : Spécimen de signature

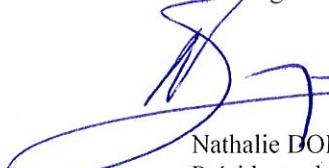
L'agente bénéficiaire d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doit produire un spécimen de signature, annexé au présent arrêté et conservé dans les services compétents de l'université. Elle doit rendre compte sans délai à toute requête qui lui en est faite, de l'utilisation qu'elle a fait de cette délégation.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux du service en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 8 février 2021

La délégante


Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université Lyon 2

